SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

VOSGES

GROUPEMENT PRÉVENTION
PRÉVISION OPÉRATION
Service Gestion Opérationnelle

Golbey, le 07 JUIL. 2022

SAMU 88

Note opérationnelle n°001/2022

Réf. : TP/EM/OPE/n° 63/2022
Affaire suivie par : CDT Thomas PAINE
Courriel : thomas.paine@sdis88.fr

OBJET : Couverture opérationnelle Bike Park La Bresse
P. J. : Cartographie Bike Park
Planning d'ouverture Bike Park saison 2022

A l'identique des années précédentes, la station « La Belle Montagne » située sur la commune de La Bresse développe durant la saison estivale une activité sportive consacrée au VTT de descente sur le domaine skiable.

Un plan de secours spécifique a défini en 2018 les procédures d'engagement opérationnel pour les accidents inhérents à cette activité, complété par une cartographie définissant par pistes les zones accessibles et difficilement accessibles aux véhicules de secours.

Ce plan est pérennisé cette année avec les mêmes conditions de fonctionnement.

Pour rappel, un service des pistes composé de deux patrouilleurs est présent sur le site durant l'ouverture au public :

- Lorsque la demande de secours est formulée par un patrouilleur, elle sera traitée dans un premier temps par le CTRA afin de qualifier l'accident (accessible ou inaccessible) et le géolocaliser (I-Loc si nécessaire), puis dans un second temps, l'appel sera transféré au pôle métier SAMU pour régulation médicale.

- Dès lors que la demande de secours n'est pas initiée par ces patrouilleurs, le CTRA assurera leur alerte par l'annuaire téléphonique du système de gestion opérationnelle.

Pour mémoire, les n° des patrouilleurs VTT : 06 89 54 48 97 / 03 29 25 64 74.

Le Bike Park n'est pas intégré dans les dispositions spécifiques de l'ORSEC départementale relative au secours en montagne. A ce titre, il n'est pas fait usage de la conférence à 3 si l'intervention est localisée sur une zone accessible. A contrario et afin d'assurer un déclenchement optimal des secours spécialisés, la mise en conférence à 3 avec le chef d'unité de l'équipe spécialisée de permanence (GSMSP ou PGM) sera réalisée si l'intervention est située en zone inaccessible.

Trois situations opérationnelles « type » sont ainsi définies dans le plan :

Type de secours	Moyens engagés	Organisation opérationnelle
Secours à personne simple, pas de relevage ni de gestes secouristes en équipe nécessaires. Ex : victime se présentant au poste de secours, sur un établissement de la station (caisses, restaurant, hébergement), ou en pleine piste facilement accessible (véhicule 4X4 patrouilleur).	Patrouilleurs station + Ambulance privée si évacuation demandée par le SAMU **Pas de secours spécialisés sapeur-pompier**	- Abordage et bilan par patrouilleurs, gestes secouristes et/ou soins - Transmission du bilan au SAMU 88 - Evacuation si nécessaire avec véhicule 4X4 patrouilleur puis par ambulance privée si nécessaire **A défaut d'ambulancier privé disponible pour l'évacuation, un VSAV avec 2 SP est engagé pour cette évacuation (VSAV carence).**
Secours d'urgence à personne, nécessitant un relevage ou des gestes secouristes en équipe, éventuellement une médicalisation, **en pleine piste accessible.** **(Extraction simple de la victime)**	Patrouilleurs station + Moyens SDIS VPS Bike Park + sac de l'avant et DSA + ISP/MSP/SMUR si nécessaire	- Abordage et bilan par patrouilleurs, gestes secouristes - Transmission du bilan au SAMU 88 + demande de renfort médico-secouriste si nécessaire - Rdv des moyens au Point de Rassemblement défini par le COS - Acheminement par véhicule 4X4 SP (et Véhicule 4X4 station) des intervenants et matériels - Evacuation par véhicule 4X4 vers poste de secours ou point de jonction pour évacuation vers centre hospitalier par VSAV (médicalisé ou non), ambulancier privé ou hélicoptère **A défaut d'ambulancier privé disponible pour l'évacuation, un VSAV avec 2 SP est engagé pour cette évacuation (VSAV Bike Park).**
Secours d'urgence à personne, nécessitant un brancardage difficile, une technique de corde et/ou une extraction par hélicoptère, **en pleine piste inaccessible.** **(Extraction technique de la victime nécessitant l'intervention d'une unité spécialisée)**	Patrouilleurs station + Moyens SDIS VPS Bike Park + sac de l'avant et DSA + ISP/MSP/SMUR si nécessaire + Unité spécialisée secours en montagne de permanence (GSMSP ou PGM)	- Abordage et bilan par patrouilleurs, gestes secouristes - Transmission du bilan au SAMU 88+ demande de renfort médico-secouriste si nécessaire - Rdv des moyens au Point de Rassemblement défini par le COS - Acheminement par véhicule 4X4 (et Véhicule 4X4 station) des intervenants et matériels - Extraction par équipe spécialisée : brancardage, technique de corde ou un hélicoptère - Evacuation par véhicule 4X4 vers poste de secours ou point de jonction pour évacuation vers centre hospitalier par VSAV (médicalisé ou non) hélicoptère

Consignes opérationnelles particulières

Lors de l'engagement d'une unité secours en montagne (GSMSP ou PGM), les principes opérationnels suivants seront appliqués :

- Engagement d'un chef de groupe SP, interlocuteur du chef d'unité de l'équipe spécialisée et des autres partenaires ;
- Adaptation des moyens SDIS selon les principes de la réponse graduée définie ci-dessus (VPS Bike Park, VSAV Bike Park éventuellement).

Le point de jonction sera défini en concertation entre le chef de groupe SP et le chef d'unité de l'équipe spécialisée en relation avec le CODIS 88.

L'extraction technique au moyen d'un hélicoptère (DRAGON ou DAG) est conditionnée à l'expertise du chef d'unité après échange avec le chef de groupe SP.

Le choix du vecteur sanitaire d'évacuation est défini par la régulation médicale du SAMU 88.

Il appartient au CODIS de préciser :

- Aux vecteurs sanitaires routiers les axes de circulation viabilisés à emprunter ;
- Aux vecteurs aériens les coordonnées géographiques de la zone de posé.

L'accès sur les pistes aménagées par l'exploitant est strictement interdit aux VSAV et VL (hors 4x4).

Le service Gestion Opérationnelle reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Le Directeur Départemental,

Colonel HC Larry OUVRARD

Le Directeur du SAMU,

Docteur Marc DE TALANCÉ

Destinataires :

- Chef du GPPO, chef du SSSM,
- Chefs du Groupement Montagne,
- Chefs de Centre La Bresse, Gérardmer, Cornimont,
- Chefs de Site, chefs de colonne Montagne, chefs de groupe secteur,
- SIDPC 88, SAMU 88, GGD 88.

SDIS des Vosges – 2 Voie Husson – BP n° 79 – 88198 GOLBEY CEDEX
Téléphone : 03.29.69.53.30 – Télécopie : 03.29.69.54.29 – Courriel : sdis.vosges@sdis88.fr

Calendrier prévisionnel 2022 - 85 jours d'ouverture

	L	M	M	J	V	S	D
MAI						30-avr	1
	2	3	4	5	6	7	8
	9	10	11	12	13	14	15
	16	17	18	19	20	21	22
	23	24	25	26	27	28	29
	30	31					
JUIN			1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10	11	12
	13	14	15	16	17	18	19
	20	21	22	23	24	25	26
	27	28	29	30			
JUILLET					1	2	3
	4	5	6	7	8	9	10
	11	12	13	14	15	16	17
	18	19	20	21	22	23	24
	25	26	27	28	29	30	31
AOUT							
	1	2	3	4	5	6	7
	8	9	10	11	12	13	14
	15	16	17	18	19	20	21
	22	23	24	25	26	27	28
	29	30	31				
SEPT				1	2	3	4
	5	6	7	8	9	10	11
	12	13	14	15	16	17	18

Bleu = ouverture de 9h45 à 17h30 : BIKEPARK - TSD6 Vologne Express

Rouge = fermé

Bleu = ouverture de 9h30 à 18h00 : BIKESHOP - Location / Boutique VTT DH

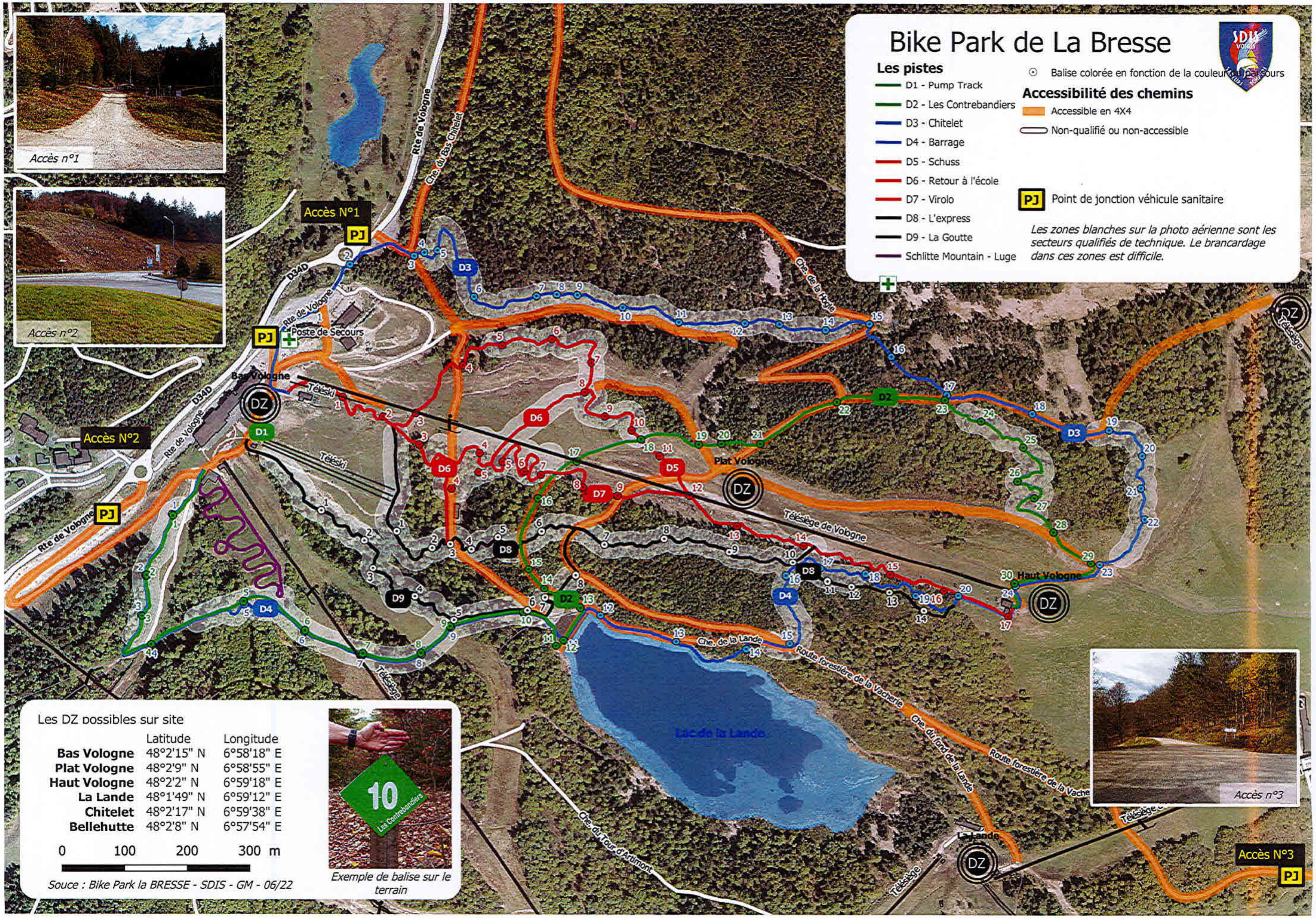

Les DZ possibles sur site

	Latitude	Longitude
Bas Vologne	48°2'15" N	6°58'18" E
Plat Vologne	48°2'9" N	6°58'55" E
Haut Vologne	48°2'2" N	6°59'18" E
La Lande	48°1'49" N	6°59'12" E
Chitelet	48°2'17" N	6°59'38" E
Bellehutte	48°2'8" N	6°57'54" E

0 100 200 300 m

Souce : Bike Park la BRESSE - SDIS - GM - 06/22